

De vous à moi



Si l'on devait retenir deux temps forts qui ont rythmé notre démocratie depuis le dernier trimestre de l'année dernière, nul doute que s'imposeraient immédiatement à l'esprit la crise provoquée par les manifestations des gilets jaunes et le grand débat qui s'en est suivi, mais également la campagne puis le résultat des élections européennes.

- Pour ce qui est du premier point, à l'exception des violences et dégradations perpétrées, pleinement condamnables, ce mouvement a été l'expression du mal-être et du mal-vivre que certains de nos concitoyens peuvent ressentir dans notre société. Leurs origines sont nombreuses, fiscalité, chômage, environnement, ... et ont été analysées et commentées. Pour autant, je retiendrai leur traduction politique, celle d'un mouvement que le Gouvernement n'a pas su anticiper, malgré les risques de fractures multiples que connaît notre pays, en restant sourd aux inquiétudes et revendications jusqu'à pourtant entendues. Prenons garde, dans une démocratie, aux expressions spontanées qui viennent traduire des exaspérations que le pouvoir se refuserait de prendre en compte.

- Le second s'inscrit dans la continuité de ce que la France a connu, il y a deux ans, au moment des élections présidentielles : L'implosion des partis politiques "classiques", à l'image des Républicains, en 2019 et un face à face électoral entre le parti du président de la République et celui du Rassemblement National, tirant tous deux leur épingle du jeu et apparaissant, dans l'esprit de nos concitoyens, comme les deux branches d'une alternative politique.

Je reviendrai sur ce sujet et m'attarderai, à travers quelques aperçus de mes "Echos du Sénat", sur les travaux parlementaires menés au cours de cette session 2018-2019, sans oublier les activités qui ont été les miennes, tant à Paris que dans notre département des Alpes-Maritimes.

Je vous en souhaite bonne lecture et un bel été.

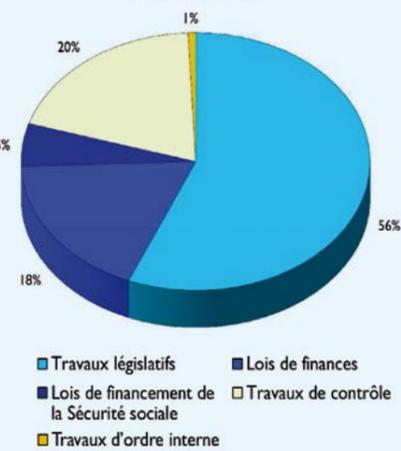
Bien fidèlement,

Jean-Pierre Leleux

La session 2018-2019 au Sénat (Données chiffrées au 7 juillet 2019)

Activité	2018-2019
Séance	1963 h
Commissions et missions communes *	750 h
Office et Délégations *	988 h
	225 h
* Séances plénières	
Procédures accélérées	39
Commissions mixtes paritaires	21
Textes définitivement adoptés (Hors conventions)	32
Conventions internationales définitivement adoptées	19
Textes votés par le Sénat (et adoptés par l'Assemblée nationale sans modification)	5
Textes votés par l'Assemblée nationale (et adoptés par le Sénat sans modification)	11

Heures de séance
Répartition par nature de travaux



Elections européennes : La bombe à fragmentation a poursuivi son œuvre !

Après avoir fait exploser la gauche à l'occasion des élections législatives de 2017, la bombe "Macron" a pulvérisé la droite aux élections européennes de 2019.

Le voilà, désormais, en position favorable, face au Rassemblement National de Marine Le Pen, pour aborder assez sereinement l'échéance présidentielle de 2022.

Chapeau, l'artiste !

Mais je ne me résous pas à ce scénario

Scénario dans lequel, avec beaucoup de nos compatriotes, je ne me retrouve pas.

Que faire alors ?

En tout premier lieu, mener notre examen de conscience et reconnaître nos erreurs

Depuis trop longtemps, les partis politiques se sont mal comportés.

En voulant trop grossir, ils en ont oublié qu'il fallait d'abord exprimer des convictions.

Ils en ont oublié leur rôle de "phare des idées". Ces phares qui permettent à nos compatriotes d'être éclairés dans l'océan si mouvementé de la pensée politique et de se positionner en fonction de leur parcours individuel, de leur culture personnelle et de leurs propres aspirations.

- **Trop sectaires**, ils combattaient l'adversaire par dogme et stigmatisaient, sans intelligence ni bon sens, tout projet dès lors qu'il venait du "camp d'en face".

- **Trop centralisés**, ils ont servi d'échelle de perroquets pour satisfaire des ambitions personnelles et des luttes fratricides.

Ce fut le cas à droite comme à gauche.

- **Trop féodalisés**, ils mettaient en place des "petits-chefs" qui entendaient faire la pluie et le beau temps dans le périmètre de leur territoire d'influence. Suzerains et vassaux !

Spectateurs, plutôt qu'acteurs d'un théâtre qu'ils ne comprenaient plus, les français se sont laissés séduire par un discours "ni droite ni gauche" qui pouvait trouver sa logique à leurs yeux. Il est vrai que ce discours pouvait s'entendre au

regard de l'atténuement des idées "attrape-tout" exprimées par les uns et par les autres.

Ensuite, se souvenir d'où nous venons

L'UMP a été créé, en 2002, pour rassembler, en un seul parti, trois composantes historiques de la droite :

- La famille dite "**césariste**", bonapartiste, gaulliste. La culture du chef charismatique que l'on suit et que l'on soutient car on lui fait confiance. Celle qui pense que l'homme ou la femme politique sont élus pour conduire et non pour suivre.

- La famille "**libérale**", héritière de la philosophie politique anglo-saxonne de John Locke, suivie par Montesquieu, Tocqueville et Raymond Aron, prônant la suprématie de la liberté de l'individu sur celle de la société.

- La famille "**démocrate-chrétienne**", inspirée, sans le dire, de la Doctrine Sociale de l'Eglise, chère à Saint-Thomas d'Aquin et par les notions de dignité de la personne humaine, de subsidiarité, de solidarité et de "bien commun". Toutes trois, de droite, mais de sensibilités complémentaires.

A l'époque, afin de garantir l'élection de Jacques Chirac et les élections législatives dans la foulée, ces différentes sensibilités ont fusionné en un seul bloc, l'UMP, devenu LR.

La cohabitation, discrète, éparse mais réelle, de ces divers courants de pensée, a abouti à l'élaboration d'un discours que je qualifie de "yaourt", aseptisé, stérilisé, neutralisé, inaudible par nos concitoyens.

Nous devons retrouver sa cohérence.

Enfin, travailler collectivement à un « projet pour la France »

Je pense que les diverses sensibilités, que j'évoquais plus haut, doivent être respectées pour qu'elles puissent s'exprimer clairement au sein de notre famille politique.

Tout en se prémunissant des rivalités entre différentes "écuries présidentielles", il nous appartient de rechercher leur alliance pour élaborer un vrai projet - de droite et d'équilibre - pour la France.

Car aucune de ses sensibilités ne pourra gagner seule.

Je ne crois pas à la disparition du clivage droite-gauche

Certains pensent que ce clivage date de la révolution française et qu'il est, aujourd'hui, devenu obsolète.

Ce n'est pas mon avis.

Il est, en effet, beaucoup plus enraciné que cela dans notre culture philosophique et politique. Il remonte à la Grèce antique et a traversé les âges jusqu'à nous.

Quand nous aurons compris que le discours "ni droite-ni gauche" ou "et de droite et de gauche" fut un leurre électoral, reviendra alors le temps de l'alternance.

C'est ce temps-là que nous devons préparer, avec volontarisme, en délaissant le champ des luttes de pouvoir pour reconquérir celui des idées, transcendant ainsi l'"hubris" et les "égos" de nos leaders.

Redéfinir notre socle de valeurs, énoncer les axes politiques d'un programme clair, se traduisant par des mesures simples, concrètes et cohérentes, sont autant d'objectifs qui doivent guider notre démarche. Bref, redonner du sens au rôle perdu des partis politiques.

En cela, rien n'est perdu ! Mais tout reste à faire ! Au regard de ce projet pour l'avenir de la France, j'invite nos concitoyens à ne pas baisser les bras.

Comme le disait le Général de Gaulle : "**Nous avons perdu une bataille, mais n'avons pas perdu la guerre**".

Faisons nôtre cette ambition, sur le chemin de laquelle nous devons nous engager.

Retroussons-nous les manches, ne désertons pas et restons unis. Travaillons !

« Nous avons perdu une bataille, mais n'avons pas perdu la guerre »

(Données chiffrées au 7 juillet 2019)

Séance plénière



** Plafond visé à l'article 28, alinéa 2, de la Constitution

Activité	2018-2019
	750 h 24
Travaux législatifs	422 h 19
Lois de finances	135 h 45
Lois de financement de la sécurité sociale	40 h 30
Travaux de contrôle	146 h 31
Travaux d'ordre interne	5 h 16

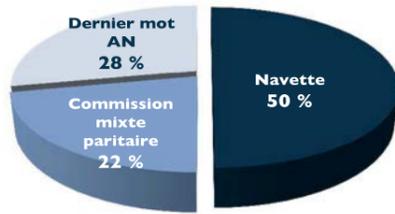
Modes d'adoption des 32 lois

Adoptions définitives ***	2018-2019
	32
Navette	16
Commission mixte paritaire	7
Dernier mot AN	9

*** Hors conventions

Sur 32 lois votées par le Parlement jusqu'au 7 juillet 2019, 16 (50%) l'ont été dans le cadre de la « navette » parlementaire, 7 (22%) en commission mixte paritaire et seulement 9 (28%) en dernière lecture par l'Assemblée nationale.

Sur les 16 lois issues de la navette, 5 ont été votées par le Sénat et adoptées sans modification par l'Assemblée.



Amendements déposés

Amendements	2018-2019
Déposés	13153
Séance	8912
Commissions	4241

Amendements adoptés

Amendements	2018-2019
Adoptés	3904
Séance	2031
Commissions	1873

Loi Bioéthique et PMA : Une généalogie privée de pères

Dans le cadre de la révision de la loi Bioéthique, l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules va revenir au cœur du débat.

Monsieur le Président, faites attention à cette nouvelle fracture que vous allez susciter dans le corps social de la nation française. Ne rouvrez pas certaines blessures de notre société, déjà si fragilisée.

En fin d'année dernière, un important sondage (Kantar-Sofres) indiquait que la « PMA dite pour toutes » n'était en rien une priorité des Français. Elle arrive, en effet, en 17^{ème} position sur une série de 19 propositions, très loin derrière le pouvoir d'achat, l'écologie, la sécurité, l'immigration,...

Et si je lis avec attention le rapport du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE), il m'apparaît que, bizarrement, la grande majorité des « collègues » auditionnés étaient défavorables à la « PMA pour toutes » alors que, paradoxalement, sa conclusion donne, du bout des lèvres, un avis qui lui est favorable. A croire que les organisations entendues n'étaient pas représentatives ou qu'il y avait lieu de rendre un avis dans le sens « qu'il fallait ».

D'autant que, en 2005, le même CCNE concluait son rapport par la phrase suivante : « L'ouverture de la PMA à l'homoparentalité ou aux personnes seules ouvrirait de fait ce recours à toute personne qui en exprimerait le désir et constituerait peut-être alors un excès de l'intérêt

individuel sur l'intérêt collectif ».

Oui, il s'agit bien, dans cette « ouverture », de laisser s'exprimer pleinement le désir d'enfant, que l'on peut évidemment comprendre. Toutefois, force est de constater que ce « droit à l'enfant » est en train de primer sur le « droit de l'enfant » notamment à avoir un père et à connaître de quelle histoire il est issu.

Argumenter cette ouverture par le souci d'une prétendue égalité entre les couples



hétérosexuels et les couples homosexuels ressort de l'absurde. Un enfant est le fruit d'un homme et d'une femme, qu'on le veuille ou non et est en droit d'espérer savoir qu'il a les deux. Les gens, qui, comme moi, sont opposés à ouvrir cette brèche dans la construction anthropologique de l'enfant, ne sont ni des vilains réactionnaires ringards, ni d'horribles homophobes, qui s'opposeraient à un mouvement « progressiste » de bon aloi. Mais simplement des personnes qui doutent qu'un tel « progrès » en soit vraiment un et qui pensent qu'il y

a un véritable risque à nier délibérément le rôle et la représentation du père dans son éducation.

Au moment où le principe de précaution est brandi pour toutes les questions d'écologie et de santé publique, il est étonnant qu'il ne soit pas invoqué sur ce délicat sujet dont les conséquences et les dérives potentielles sur le devenir de notre société ne sont pas connues.

Certes, la technique médicale rend cette évolution possible. Mais tout ce qui est possible doit-il être autorisé, au risque de modifier profondément la chaîne de filiation qui est le socle de notre organisation sociale ? Le progrès implique-t-il la négation des limites ? Enfin, la PMA engendrera inéluctablement la gestation pour autrui (GPA) et la marchandisation des corps. Au nom de cette sacro-sainte

« égalité » comment pourra-t-on refuser aux couples d'hommes ce que l'on aurait autorisé aux couples de femmes ? Pères et mères devraient désormais devenir indifférenciés au point qu'on voudrait les désigner par « parent 1 » et « parent 2 ». Lequel donc serait le 1 et quel le 2 ?

Le bouleversement que l'on nous propose est anthropologique. Il remet en cause la nature même de l'être humain. Cet être humain qui, apprenti sorcier, joue avec le feu et construit, lui-même, la machine qui pourrait le détruire.

Le Sénat modifie le projet de loi pour une école de la confiance

Nombre d'élus locaux ont pu s'inquiéter, à juste titre, des conséquences que pourrait avoir, sur l'exercice des compétences communales, l'une des dispositions du projet de loi pour une école de la confiance, introduite, lors des débats à l'Assemblée nationale, à l'article 6 quater et visant à créer des établissements publics

locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux, lesquels associeraient les classes d'un collège et d'une ou de plusieurs écoles situées dans son secteur.

Devant ce constat, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, dont j'ai l'honneur d'être l'un des vice-présidents et le Sénat ont condamné le choix ainsi fait du Gouvernement d'introduire cette disposition par voie d'amendement, sans étude d'impact ni avis du Conseil d'Etat et ont voté, en première lecture, la suppression de cet article.

Parce que inacceptable en l'état, en ce qu'il comportait le risque d'une remise en cause du tissu scolaire, notamment en milieu rural, d'un affaiblissement du rôle des directeurs d'école et d'une dépossession des maires de leurs prérogatives.

La loi ayant été définitivement adoptée, début juillet, je me félicite que les députés, conformément aux engagements de monsieur le ministre de l'éducation nationale, n'aient pas réintroduit ce texte portant sur un sujet si contesté.



Défendre la ruralité et le pastoralisme : Une ardente nécessité

Force est de constater que la fracture entre monde rural et urbain n'a fait que s'aggraver au cours des dernières décennies et que la représentation des territoires a été affaiblie lors des différences réformes intervenues, alors que la ruralité, qui remonte aux origines de notre organisation sociale et économique, est une chance pour notre pays. C'est bien ainsi qu'elle doit être considérée, parce que regorgeant des ressources qui sont autant d'opportunités pour l'avenir.

Malgré cela, nos territoires ruraux supportent de nombreuses souffrances, se sentent délaissés et font trop peu l'objet de l'intérêt des politiques publiques menées qu'il s'agisse de la désertification médicale, de la fracture numérique, de leur enclavement, de la crise de l'agriculture, du poids des normes souvent inadaptées, de la réduction des dotations de l'Etat ou des transferts de compétences ignorant trop souvent les réalités diverses du terrain.

D'un point de vue du fonctionnement de nos institutions, ce combat doit aussi être celui qui permettra de renouer avec la proximité, le maire étant l' élu que nos concitoyens plébiscitent le plus.

Devant ce constat, les leviers d'action sont pourtant nombreux.

Mettre en œuvre une « politique de la ruralité » à la hauteur de la « politique de la ville », bénéficiant de réels soutiens financiers et logistiques, instaurer des « zones franches rurales » à l'image des « zones franches urbaines et ultramarines », assurer les territoires d'une représentation politique suffisante, élaborer une péréquation financière plus juste, adapter les normes aux spécificités locales et permettre une véritable relance de l'aménagement du territoire n'en sont que quelques exemples.

Or, ce plan d'action nécessite une volonté politique forte et assurée que n'a pas le Gouvernement.

Comment peut-on négliger à ce point 20% de notre population vivant sur 80% du territoire ?

C'est en ce sens que j'ai cosigné, avec plusieurs de mes collègues, en octobre dernier, une proposition de loi visant à reconnaître la ruralité comme **grande cause nationale**, sans que ce texte, malheureusement, ait pu prospérer à ce jour.

Et parmi les inquiétudes du monde rural, celles concernant le **pastoralisme** ne doivent pas, non plus, nous laisser indifférents, suite à la mise en œuvre par



le Gouvernement, à partir de 2018, du « plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage ».

Trop souvent, nos éleveurs vivent, en effet, dans un contexte traumatisant dû à la recrudescence des attaques des troupeaux par les grands prédateurs - plus de 12 500 victimes déclarées l'année dernière - et à l'augmentation du nombre de zones concernées sur le territoire national.

A plusieurs reprises, les sénateurs se sont mobilisés pour réclamer que soient mises en pratique de réelles solutions concrètes et durables permettant de remédier à cette situation bloquée et délicate qui met en péril l'élevage dans notre pays.

C'est en ce sens que notre assemblée a voté, en octobre dernier, une résolution préconisant des réponses pragmatiques aux attentes exprimées.

Notre département des Alpes-Maritimes étant particulièrement touché par ces attaques, j'avais interpellé le ministre de la transition écologique et solidaire, par une question écrite, sur l'urgence qu'il y a d'agir, à un moment où les éleveurs et les élus ruraux se sentent abandonnés par les pouvoirs publics.

Fort heureusement, le Gouvernement, prenant enfin acte que le nombre de loups avait dépassé le seuil de viabilité de l'espèce, vient de décider, récemment, la révision du « plan national » en adaptant certaines mesures de protection et administratives.

Nous demandons, aujourd'hui, à ce que la France joigne sa voix à celle d'autres pays pour demander à ce que le loup, listé, dans la Convention de Berne, parmi les « espèces strictement protégées » le soit désormais au titre des « espèces protégées ».

Ce qui aurait pour conséquence de permettre à la France de s'orienter vers d'avantage de souplesse dans sa gestion et, ainsi, d'apporter plus de sérénité dans sa cohabitation avec le pastoralisme.

Mon action au Sénat

Propositions de loi et questions au Gouvernement

Au cours de la session parlementaire 2018-2019, j'ai cosigné diverses propositions de loi ayant pour objet, notamment :

- Le recensement des orphelins de guerre et pupilles de la nation vivants
- La neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation
- L'instauration d'un droit de rétractation sur les foires et les salons
- L'institution d'une carte vitale biométrique
- La souscription nationale au profit de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris
- La modernisation des outils et de la gouvernance de la Fondation du patrimoine
- La clarification du contenu des affiches électorales
- La représentation du Parlement à l'Agence nationale du sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive
- La modernisation de la régulation du marché de l'art
- L'octroi d'une prime d'encouragement et de performance libre de cotisation sociale et d'imposition fiscale
- Les articles 91 et 121 de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
- La reconnaissance de la ruralité comme grande cause nationale 2019

- L'inclusion du coût lié à l'accueil périscolaire dans le calcul de la contribution des communes de résidences pour leurs élèves scolarisés dans une autre commune
- La juste indemnisation des élus municipaux des petites communes
- La lutte contre l'exposition précoce des enfants aux écrans...

Une proposition de loi organique visant à garantir une République de proximité en rendant possible le cumul de mandats et **une proposition loi constitutionnelle** pour des institutions plus équilibrées et plus efficaces

Quatre propositions de résolution portant sur :

- L'appui de l'Union européenne à la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle à dimension internationale en Irak
- La préservation de l'ordonnance juridique relatif au port du voile intégral dans l'espace public
- La responsabilisation partielle des hébergeurs
- Le pastoralisme

Et posé des questions au Gouvernement sur différents sujets comme Notre-Dame de Paris ou la reconnaissance d'un statut spécifique pour les filles de femmes auxquelles le distilbène a été prescrit...

Parallèlement à ma participation aux travaux menés par le Sénat, dans le cadre du vote de la loi et du contrôle

de l'action du Gouvernement, j'ai poursuivi, lors de cette session, mon activité parlementaire au sein des deux commis-

sions de la culture et des affaires européennes dans lesquelles j'ai l'honneur de siéger. Avec un intérêt tout particulier

pour mes domaines de prédilection et de compétences que sont, notamment, les sujets ayant trait à l'audiovisuel ou à

la protection du patrimoine architectural. Les quelques articles qui suivent en constituent autant d'illustrations.

Loi « Notre-Dame de Paris » : Moins de précipitation et plus d'humilité !



Dans la nuit du 15 au 16 avril dernier, l'incendie qui a ravagé Notre-Dame de Paris a soulevé un immense et unanime émoi populaire. La destruction par les flammes de la toiture, de la charpente et de la flèche si caractéristique, que nous devons à l'architecte Viollet-le-Duc, a généré, dans l'âme de chacun de nos concitoyens et dans le monde entier, une peine et une douleur profonde unissant notre Nation dans une émotion partagée et rassembleuse. Preuve réconfortante que la puissance symbolique de Notre-Dame de Paris, incarnation si visible de notre civilisation chrétienne et de notre histoire patrimoniale, était toujours bien vivante au fond de tous nos cœurs et de nos âmes.

Mais très vite, cette belle unanimité s'est fracturée et a volé en éclats, devant la précipitation et la méthode utilisée pour envisager l'avenir.

Certes, le président de la République a eu raison de s'exprimer rapidement pour incarner et relayer positivement cette émotion populaire et affirmer son volontarisme dans le futur que nous réserverons à ce joyau national.

Était-il, pour autant, bien nécessaire d'annoncer le délai de cinq ans alors même que le diagnostic des dégâts provoqués par les flammes, la chaleur et l'eau n'est même pas encore finalisé ? Était-il bien nécessaire de dire : "Nous allons la reconstruire, plus belle encore" ? Plus belle encore ! Qu'est-ce que cela veut donc dire ?

Était-il bien nécessaire d'annoncer le lancement d'un concours d'architecture

qui, dans la minute qui a suivi, a provoqué un tollé de questions sur le parti qui serait pris dans la reconstruction de Notre-Dame ? Quelle architecture pour la toiture et la flèche ? Quels matériaux pour la charpente ? Quel architecte prétendra rivaliser le génie de Viollet-le-Duc tout en rêvant de marquer de son sceau créatif contemporain ce début de XXI^{ème} siècle ?

Quelle silhouette offrira Notre-Dame aux générations de demain ?

Ces réflexions méritaient sans doute plus d'humilité que de précipitation.

Je me suis beaucoup impliqué dans le débat, au cours de l'examen du texte en procédure accélérée. J'ai milité et défendu l'idée d'une reconstruction qui soit la plus respectueuse possible de la Cathédrale et de sa flèche que nous connaissons à la veille du sinistre. Avec mes collègues du Sénat et tout particulièrement notre rapporteur Alain Schmitz, nous sommes intervenus pour supprimer les articles qui autorisaient le Gouvernement à déroger, par ordonnances, aux codes du patrimoine, de l'urbanisme, des marchés publics et de l'environnement.

Après une Commission mixte paritaire, non conclusive, entre l'Assemblée nationale et le Sénat, nous avons eu partiellement gain de cause et amené le Gouvernement à davantage de sagesse. Le texte, aujourd'hui, présente encore des risques, mais ils sont considérablement jugulés. Avec les défenseurs du patrimoine, nous resterons très vigilants sur le parti architectural qui sera envisagé dans les mois et années à venir.

Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture :

C'est un grand honneur pour moi que de présider cette importante Commission nationale, instituée par la loi "liberté de création, architecture et patrimoine" de juillet 2016, dont j'avais été le co-rapporteur avec ma collègue, la sénatrice Françoise Férat. Ses membres et son président sont nommés par arrêté ministériel.

Au cours de l'année 2018, la CNPA, composée de sept sections, a tenu vingt-quatre journées de travail et a pu ainsi émettre 124 avis sur les dossiers qui lui ont été présentés.

Pour ne retenir que quelques exemples, ces avis ont porté sur le classement d'immeubles ou d'objets

**24 journées de réunions
124 avis rendus**

au titre des monuments historiques (21), sur des projets de cession d'immeubles protégés (16), sur les périmètres de sites patrimoniaux remarquables (3) et sur tous autres projets patrimoniaux, qu'ils concernent les instruments de musique, les jardins remarquables ou les grottes ornées.

Chaque dossier a fait l'objet d'un large débat entre les acteurs de ce secteur comme la Direction générale des patrimoines, les experts consul-

tés, les Directions régionales des affaires culturelles, l'Inspection du patrimoine, les représentants d'élus et d'associations. Inutile de dire combien ces débats sont passionnants.

En 2019, lors de sa dernière séance du 5 juillet, la Commission a reçu Monsieur Philippe Villeneuve, Architecte en chef des monuments historiques, lequel nous présenté l'état des lieux de la Cathédrale Notre-Dame de Paris au lendemain du sinistre du 15 avril dernier et celui à ce jour, les travaux d'urgence qui ont été diligentés pour sécuriser sa structure, de même que les mesures à prendre encore dans les mois à venir et dont l'objectif sera de poursuivre sa sécurisation avant tout diagnostic et projet de restauration.

La CNPA, prenant acte de la précarité de la situation et de la fragilité de l'édifice, impliquant la nécessité d'achever, en tout premier lieu, sa consolidation, a tenu à saluer unanimement le travail exceptionnel mené par l'Architecte en chef et ses équipes, ainsi que la qualité des services de la Direction générale des patrimoines et des entreprises qui sont intervenues.

Réforme de l'audiovisuel : Trois directives européennes à transposer en droit français



Membre de la commission des affaires européennes du Sénat et rapporteur pour avis du secteur de l'audiovisuel, je serai particulièrement attentif à la transposition, en droit français, de trois directives, récemment adoptées par l'Union Européenne : La directive "Services des Médias Audiovisuels" (SMA) qui remplacera la directive

"Télévisions Sans Frontières" (TSF) de 1989. Il était temps !

La directive "droit d'auteur", déjà partiellement transposée pour ce qui est de son article 15, laquelle viendra responsabiliser les plateformes vidéo, comme YouTube, sur les contenus qu'elles mettent à la disposition du public pour s'assurer que les droits des créateurs seront bien respectés.

La directive "Câble et Satellite" (CabSat) qui permettra la régulation des opérateurs distribuant des programmes par câble et par satellite. Ces trois textes devraient être transposés en droit français lors de la réforme de l'audiovisuel, annoncée pour cette fin d'année et que j'appelle de tous mes vœux.

Roch-Olivier Maistre, nouveau président du CSA

Ancien conseiller technique au cabinet de François Léotard, alors ministre de la culture, Roch-Olivier Maistre a participé à l'élaboration de la grande loi du 30 septembre 1986 relative à la "liberté de communication", laquelle régit, encore de nos jours, le secteur audiovisuel. Sujet dont je suis rapporteur pour avis au Sénat.

Après avoir dirigé la Comédie-Française, il rejoint, en 2000, le cabinet du président de la République, Jacques Chirac, en tant que conseiller pour l'éducation, la culture et la communication.

En 2017, conseiller-maître à la Cour des Comptes, il remet, à la demande de Françoise Nyssen, un rapport

sur le concept de "Centre National de la Musique". (Voir par ailleurs)

En janvier 2018, il est proposé par le président de la République pour président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), succédant ainsi à Olivier Schrameck. L'accord, à l'unanimité, sur cette proposition, des commissions de la culture du Sénat et de l'Assemblée nationale l'a confirmé dans cette nomination.

Homme expérimenté et de belle intelligence, il saura accompagner, tout en respectant son rôle de régulateur, dévolu au CSA, le

débat qui se tiendra lors de la grande réforme de l'audiovisuel, attendue au Parlement, fin 2019.



Vers un Centre National de la Musique

On en parlait depuis dix ans. Enfin, il est là !

Le Centre National de la Musique (CNM), dont le projet fut lancé sous la présidence de Nicolas Sarkozy, par son ministre de la culture, Frédéric Mitterrand, avait été abandonné sous l'ère socialiste par Aurélie Filippetti. Tel un vieux serpent de mer des quinquennats précédents, il ressort aujourd'hui, sous l'impulsion du ministre de la culture, Franck Riester, qui, lorsqu'il était député, en avait fait un de ses chevaux de bataille.

Pour avoir suivi ce dossier, depuis ses débuts et pour en être l'un de ses partisans, j'ai soutenu cette initiative.

La révolution numérique, mais également la crise du disque en ont conforté l'idée. Structurer une "maison commune", rassemblant l'ensemble des acteurs de la filière, afin de développer l'activité de création, favoriser l'émergence de nouveaux talents et faciliter l'exportation de nos œuvres, tout en créant un mode de financement vertueux, sont autant d'objectifs que vise cette initiative.

Il s'agit bien de soutenir, dans la cohérence, l'industrie musicale, si riche dans notre pays.

Car pour être un secteur culturel majeur, la musique n'en est pas moins une puissante industrie.

Et il était temps qu'elle soit traitée comme l'avaient été, en leurs temps, les industries du cinéma, du livre, de la danse, des arts de la rue et du cirque. Le CNM aura, ainsi, pour vocation à fusionner, à terme, plusieurs organismes, aujourd'hui épars et dont les synergies mises en commun ne pourront qu'être bénéfiques. Et s'agit du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), du Fonds pour la création musicale (FCM), du Bureau export de la musique française, du Club action des labels et des disquaires indépendants français (CALIF) ou du Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA).

Reste à connaître le financement de cette nouvelle entité. Certes, elle bénéficiera des taxes actuellement perçues par le CNV, mais il lui faudra disposer de nouvelles ressources. Rendez-vous donc à la prochaine loi de finances.

La fin du pillage par les géants du numérique des articles de presse et photos ?

Nous en avons débattu longuement lors de l'examen, il y a maintenant trois ans, de la loi "liberté de création, architecture et patrimoine" dont j'ai été le co-rapporteur. Mais les règles européennes ne permettaient pas, à l'époque, la mise en œuvre d'un dispositif législatif autorisant les agences et éditeurs de presse à être rémunérés par les moteurs de recherche et les plateformes de partage qui publient, sans autorisation ni rétribution, leurs articles, tout en bénéficiant des retombées publicitaires générées par ces flux.

Or, un texte, la directive "droit d'auteur", vient d'être voté par le Parlement euro-

péen le 17 mai dernier, après un parcours de négociation périlleux entre les Etats-membres, créant, en son article 15, un droit voisin au droit d'auteur pour ces agences et éditeurs de presse.

La France aura été le premier pays d'Europe à transposer, dans un délai record, à savoir le 4 juillet dernier, cet article en droit national. Et - faut-il le souligner - dans une rare et belle unanimité de notre Parlement.

Il est vrai que la patrie de Beaumarchais sera toujours à la pointe pour défendre le droit d'auteur. Demeure la mise en application...pas vraiment très facile !

Développer les filières des plantes aromatiques : Un beau défi pour notre pays

Un nombre croissant d'acteurs s'intéressant au secteur de l'herboristerie et des produits d'origine naturelle, j'ai participé, courant 2018, aux travaux d'une mission sénatoriale d'information, en vue d'en dresser un état des lieux, de s'interroger sur ses perspectives d'évolution et d'analyser ses enjeux économiques, notamment pour les territoires ruraux. C'est en fin d'année dernière que la mission a rendu son rapport.

Toujours dans ce cadre, en 2019, à l'invitation du sénateur du Gers, Raymond Vall, je me suis rendu dans la région d'Angers, territoire qui développe activement une filière de culture de plantes aromatiques et médicinales, pour examiner les possibilités d'amplifier la production nationale, laquelle représente, à ce jour, seulement 20% de notre consommation, les 80% restants étant importés. **Un beau défi à relever, dans les temps à venir, pour notre pays !**

Poursuite des échanges franco-polonais

Autour de Gérard Larcher, président du Sénat et de ses deux homologues, Stanislaw Karczewski, maréchal du Sénat polonais et Daniel Günther, président du Bundesrat, s'est tenu, le 13 juin, un débat sur la coopération, plus particulièrement dans le domaine de la sécurité numérique, entre nos trois pays.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du "Triangle de Weimar", instauré deux ans après la chute du mur de Berlin et conçu comme un forum de dialogue informel visant à étendre à la Pologne le modèle de réconciliation franco-allemande.



En tant que président du groupe interparlementaire d'amitié "France-Pologne" de notre assemblée, je demeure, en effet, persuadé qu'avec l'Allemagne, nos deux nations ont un rôle majeur d'impulsion et de proposition à jouer au service de la relance de la construction européenne.

Dans la continuité de ces échanges, j'ai eu l'honneur d'avoir un entretien, courant juillet, avec le futur ambassadeur de France à Varsovie, Frédéric Billet, lequel devrait prendre ses nouvelles fonctions dans les semaines à venir.

A VOTRE
DISPOSITION



Permanence parlementaire départementale
8 rue Gazan - 06 130 Grasse
Tél. 04 93 40 06 79
Mail : jpl.senat@orange.fr - andredolla.senat@orange.fr
Tous les jeudis de 14 h à 18 h
mon attaché parlementaire, André Dolla,
reçoit vos demandes

ACTUALITÉ - COMMENTAIRES - ÉCHANGES - ÉVÈNEMENTS



Pour suivre mon actualité nationale et locale vous pouvez me retrouver sur Facebook, Twitter ou vous abonner à ma newsletter <http://eepurl.com/deTDhj>

Si le mandat de sénateur s'exerce, en grande partie, à Paris, il n'exclut en rien qu'il se poursuive dans la circonscription d'origine du parlementaire. Bien au contraire. Il y a là un prolongement des plus naturels. Conscient de ce qu'il peut apporter pour notre département, je m'efforce, en effet, depuis mon élection, d'être à l'écoute des préoccupations de nos concitoyens, des élus locaux et des acteurs qui animent notre tissu économique et social, afin de traduire au plus près les attentes ainsi exprimées. Interventions auprès de ministres, questions au Gouvernement ou propositions d'amendements en seront alors les vecteurs.

Le Sénat à l'écoute des territoires



Conformément à sa mission constitutionnelle de représentant des collectivités territoriales, le Sénat s'est toujours tenu à l'écoute des élus locaux, afin de prendre en compte leur expérience du terrain et de traduire leurs préoccupations dans les textes mis en discussion au Parlement.

C'est ainsi que notre assemblée a mis à leur disposition, depuis plusieurs mois, une plateforme interactive sur son site et organisé une dizaine de consultations, qui ont connu un réel succès, portant sur la simplification du droit de l'urbanisme, de la construction et des sols, sur les communes nouvelles, les relations entre les collectivités et les services déconcentrés de l'Etat, sur la revitalisation des centres-villes ou la place des élus municipaux dans la gouvernance des intercommunalités.

Les réponses apportées ont pu nourrir nos travaux, lesquels ont eu pour prolongement l'adoption de plusieurs textes ou l'élaboration de nombreuses propositions, malheureusement, jusqu'à ce jour, rejetés par le Gouvernement, bien que les choses soient en train de changer au moment où l'exécutif va proposer au vote un projet de loi portant sur l'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux (Voir par ailleurs). Force est bien de constater que ce texte ne sera, ni plus ni moins, qu'un copier-coller de nos propositions.

Autre moyen de s'imprégner des réalités, y compris économiques, de nos territoires, les déplacements effectués par les délégations du Sénat, comme ce fut le cas, le 5 juillet dernier, dans notre département, de la délégation sénatoriale aux entreprises.

Repondant à mon invitation et à celle de Dominique Estrosi-Sassone, sa présidente, Elisabeth Lamure et plusieurs de nos collègues ont notamment pu se rendre à Grasse pour participer à une table ronde sur les enjeux du secteur industriel des parfums et des arômes, encore trop souvent mal connus.

Partant du postulat que le bon fonctionnement des transports est indispensable à l'émancipation individuelle, au développement économique ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale, mais également qu'il doit prendre en compte l'urgence environnementale et climatique, de même qu'une politique d'infrastructures tournée vers les grands projets, le Gouvernement a proposé au Parlement, fin 2018, un cadre législatif devant répondre à ce diagnostic et contenu dans le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM).

Massoins Patrimoine

Le 20 juillet dernier, j'ai eu le plaisir, en présence de son président, Jean-Pierre Cauvin et du maire de la commune, Jean Fiol, de participer à la manifestation organisée en vue de fêter les dix ans de l'association Massoins



Patrimoine qui, comme son nom l'indique, a pour mission la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti, tra-

ditionnel et immatériel de Massoins. Ces instants d'échanges m'ont été d'autant plus agréables qu'ils s'inscrivaient dans la continuité des travaux que je mène au Sénat, au sein de la commission de la culture.

J'ai, d'ailleurs, eu l'occasion, par le passé, avant que ne soit supprimée la "réserve parlementaire", d'encourager et d'accompagner, par l'octroi de subventions, nombre de projets, en ce domaine, portés par des petites communes de notre département.

S'il est important de défendre nos grands monuments nationaux, il est, en effet, tout aussi essentiel de maintenir en vie notre patrimoine vernaculaire qui rassemble, sur l'ensemble du territoire, des richesses et particularités locales souvent délaissées et dont l'usage se perd peu à peu.

A la rencontre de

Il en va de la préservation de notre identité culturelle et de notre histoire, héritées des siècles passés !

3^e RAMa de Canjuers

Une passation de commandement est toujours un moment important dans la vie d'un régiment.

C'est ainsi que j'ai pu assister, récemment, à celle du 3^e régiment d'artillerie de marine, stationné à Canjuers et qui a vu le lieutenant-colonel Olivier Berbain succéder au colonel Pierrick Michel. Cérémonie émouvante, placée sous la présidence du général de brigade Franck Nicol, commandant la 6^e brigade légère blindée à laquelle appartient le régiment.

Il est vrai que le 3^e RAMa occupe une



place particulière dans mon cœur. Non seulement parce qu'il est l'un des plus vieux régiments de l'armée de terre, créé par décret consulaire de 1803 et l'un des plus décorés de l'artillerie, ayant combattu sur tous les champs de bataille contemporains, mais également parce que Grasse en est sa ville marraine.

Il est temps que le Gouvernement agisse en faveur des collectivités locales

L'exercice d'un mandat municipal est devenu, au fil du temps, de plus en plus complexe et les difficultés que les maires rencontrent dans leur action quotidienne au service de leurs concitoyens sont légion. Malheureusement, la juste reconnaissance de leur travail a trop souvent été malmenée et les obstacles, qu'ils ont à surmonter, insuffisamment reconnus, voire niés.

C'est ainsi que, à plusieurs reprises, le Sénat a alerté le Gouvernement sur le découragement qu'exprimaient nombre d'entre eux.

Fort heureusement, l'exécutif vient d'annoncer qu'un débat allait être porté devant le Parlement, à la rentrée de septembre, sur un projet de loi "Engagement et proximité" visant l'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux.

Que de temps perdu ! Il aura fallu, après la crise provoquée par les manifestations des gilets jaunes et l'organisation d'un grand débat national, attendre la mi-mandat et que se profilent à un horizon maintenant proche les futures élections municipales pour que le Gouvernement s'intéresse enfin aux collectivités territoriales.

Le Sénat, pour sa part, s'est toujours tenu à l'écoute des territoires, afin de prendre en compte les expériences de terrain et les préoccupations exprimées. C'est ainsi que notre assemblée s'est mobilisée sur ces sujets, depuis deux ans, a adopté de nombreuses mesures et formulé plusieurs propositions, restées sans suite jusqu'à présent ou dont la portée a été limitée ... mais, aujourd'hui, reprises dans le projet de loi.

Reconnaissance implicite, s'il en était besoin, de l'utilité des travaux sénatoriaux, à l'exemple des rapports de juillet 2018 que notre délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation a déposés sur le régime indemnitaire, la formation, la reconversion et la respon-



sabilité pénale des élus locaux, en vue de faciliter l'exercice de leurs mandats.

Dans le cadre d'une démarche constructive, le Sénat, au moment de la discussion du texte, n'entendra pas, pour autant, en rester là, mais souhaitera que le Gouvernement s'engage davantage dans une politique de décentralisation et de déconcentration qui tienne compte des réalités des territoires et dans l'affirmation du rôle de la commune comme cellule de base de la démocratie et de l'action publique locales, suivant le principe de subsidiarité.

Donner les moyens aux collectivités d'agir réellement en neutralisant les conséquences financières des transferts de compétences ou leur reconnaître un droit d'adaptation de la loi en confortant leur pouvoir réglementaire sont autant de propositions et d'objectifs que le Sénat entendra défendre.

La Ligne Nouvelle Marseille-Nice prévue dans l'annexe à la Loi d'Orientation sur les Mobilités



Partant du postulat que le bon fonctionnement des transports est indispensable à l'émancipation individuelle, au développement économique ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale, mais également qu'il doit prendre en compte l'urgence environnementale et climatique, de même qu'une politique d'infrastructures tournée vers les grands projets, le Gouvernement a proposé au Parlement, fin 2018, un cadre législatif devant répondre à ce diagnostic et contenu dans le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM).

Extrait de l'annexe
Liaison Marseille-Nice : d'abord des améliorations du côté de Marseille, Toulon et Nice (travaux lancés dans le quinquennat), puis une gare souterraine à Marseille Saint-Charles - qui ne serait plus en cul-de-sac - et des aménagements sur le reste de la ligne.

Déposé en première lecture sur le bureau du Sénat, le texte, au cours de la navette parlementaire, a fait l'objet d'un important travail des députés et sénateurs ayant permis de faire évoluer le projet initial.

En revanche, notre assemblée n'a pas accepté son volet financier et le flou du Gouvernement s'agissant des ressources dont pourront bénéficier les collectivités locales et intercommunalités pour réaliser leurs investissements en matière de transports.

La réunion de la commission mixte paritaire du 10 juillet s'est donc soldée par un échec, renvoyant ainsi le texte à la rentrée pour un nouvel examen par le Parlement.

Malgré cela, je me félicite d'ores et déjà de l'inclusion, dans l'annexe au projet de loi, de la Ligne Nouvelle Marseille-Nice au titre des projets prioritaires de l'Etat. Ce qui constitue une grande satisfaction pour notre région Sud PACA.

Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse reconnus par l'UNESCO

C'est lors de la treizième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui s'est tenue, du 26 novembre au 1^{er} décembre 2018, à Port Louis, en République de Maurice, que l'UNESCO, à l'unanimité de ses membres, a décidé l'inscription, sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité, des "savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse".

Cette décision a ainsi été l'aboutissement d'une longue mais passionnante démarche, initiée et portée, depuis dix ans, par l'association "Patrimoine Vivant du Pays de Grasse" que j'ai le bonheur de présider, entourée des acteurs de la filière et soutenue par l'ensemble des élus du Pays de Grasse, au premier rang desquels le maire de la cité des parfums, Jérôme Viaud.

Sans revenir sur le parcours rigoureux suivi par notre candidature, je retiendrai que cette reconnaissance porte, de la sorte, un magnifique éclairage sur notre Pays de Grasse et constitue un hommage tant mérité à toutes les générations passées qui ont su se transmettre ces savoir-faire et façonner notre territoire.

Et c'est courant décembre, lors d'une manifestation organisée à Grasse, que j'ai eu

l'immense plaisir de remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire que ce beau projet trouve à se concrétiser, avant que ces mêmes remerciements soient adressés, au mois de juin, au Sénat, en présence du ministre de la culture, Franck Riester, aux divers ambassadeurs et membres des administrations qui, avec conviction, ont également soutenu notre démarche. Il nous appartient, aujourd'hui, de mettre en œuvre les actions qui permettront la création d'un comité de suivi des mesures de sauvegarde et la valorisation territoriale du label.

Développement de zones agricoles et de formations universitaires, recherche de nouveaux exploitants ou projet de charte, en partenariat avec l'UNESCO et le ministère, sont autant de pistes de travail qui devront guider, demain, nos pas, avec toujours le même enthousiasme !



échos du Sénat



Me contacter

Palais du Luxembourg - 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Attachées parlementaires - Elisabeth Gaudé - Victoria Belz
Tél. 01.42.34.29.37 - Fax. 01.42.34.45.76 - Mail : jp.leleux@senat.fr

Permanence parlementaire départementale

8 rue Gazan - 06130 Grasse
Attaché parlementaire - André Dolla
Tél. 04.93.40.06.79 - Mail : jpl.senat@orange.fr - andredolla.senat@orange.fr

Dépôt légal : Août 2019

Directeur de la publication : Jean-Pierre Leleux

Conception - Maquette : Imprimerie Sud Graphic

Rédaction : Permanence parlementaire

Crédits photos : Jean-Pierre Leleux - Droits réservés

Impression : Imprimerie Sud Graphic

Ce journal est imprimé conformément aux prescriptions en matière de développement durable avec des encres végétales et sur papier sans chlore élémentaire issu de forêts gérées durablement.